H4811 - 0001

IMT Nuremberg Archives

H – 4811

International Court of Justice

-6II2- M.F.

COPIE d'un Procès-verbal
dressé le 21 Fevrier I946 par le
Commissaire Marc BERGE, Officier
de la Police Judiciaire de Paris
à joindre au document N° 1219
Le procès-verbal original est joint
au document 1.051.

GP/MR/4

Ministère
de l'Intérieur

Direction Générale
de la
SURETE NATIONALE

N° 47

Objet:

Archives allemandes remises au Délégué français du Tribunal International de NUREMBERG.

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté- Egalité - Fraternité

PROCES- VERBAL

L'an mil neuf cent quarante six

le 21 février

Nous, Marc BERGE

Commissaire Divisionnaire

en résidence à PARIS officier de Police Judiciaire, auxiliaire de Monsieur le Procureur de la République.

certifions qu'après la Libération, il a été remis à la Direction Générale de la Sûreté Nationale, (Direction des Renseignements Généraux) à PARIS un lot d'archives allemandes découvertes dans les locaux de l'Ambassade d'Allemagne, rue de Lille et dans les divers bâtiments occupés par la Gestapo à PARIS.

D'autres document ont également été trouvés au Ministère de l'Intérieur, dans les pièces occupées précédemment par la Délégation Française en Territoires occupés (Service de DE BRINON).

Une partie de ces archives a été remise, par nos soins, à M. LANOIRE, délégué français au Tribunal de Nuremberg, le 28 Décembre 1945.

Ci-dessous, nomenclature des pièces constituant ces archives:

....

-6II2-

H4811 - 0003

I05I - 1 - Lettre de SCHLEIER du 20-I2-I94I, concernant les laissez-passer

I052 - 2 - Lettre du Commandant en Chef des Armées Allemandes en France, concernant la liaison télégraphique du I7-9-I94I.

I053 - 3 - Lettre du même concernant le voyage d'un Ministre du 22 Novembre I94I.

I055 - 4 - Lettre du Commandant en Chef desArmées Allemandes en France du 29.I2.I94I, concernant le budget de la France.

I056 - 5 - Lettre du même du 23 Septembre I94I, concernant l'organisation de l'Administration Française.

I057 - 6 - Lettre du même du 29-II-I94I, concernant la nomination de Jean ACHARD.

I058 - 7 - Lettre du même du 24.9.I94I, concernant le renvoi d'un sous-préfet.

I059 - 8 - Circulaire du même du IO.5.I942, concernant la politique du personnel.

I063 - 9 - Note de service de l'Ambassade d'Allemagne à PARIS concernant le classement des dossiers.

I20I - I0 - (télégramme du 27.7.I94I, concernant l'évacuation
(des Juifs du Sud-Ouest de la France.
)
I202 - 11 - (Rapport du 26.7.I94I

I203 - 12 - Lettre du 4.2.I942, du Commandant en Chef des Troupes allemandes en France, concernant l"émigration des Juifs.

I204 - 13 - Lettre du 8.6.I942 du Consulat Général d'Allemagne à Casablanca.

I205 - 14 - Idem. du 25.3.I942

I206 - 15 - Lettre du Reichssichehietshauptamt du IO.7.I942, au sujet de l'émigration des Juifs

I207 - 16 - Rapport du I.7.I94I de Dannecker, sur la question juive en France.

non déposé 17 - Note d'ABETZ du I.3.I94I

non déposé 18 - Lettre du Commandant en Chef des troupes allemandes en France, au Gouvernement de VICHY, au sujet des cartes d'identité.

I2I0 - 19 - Note de Dannecker au sujet de la Sipo et du SD, du 22.2.I942.

....

-6III-

H4811 - 0004

I2II - 20 - Lettre du 2.I2.I94I, du Commandant en Chef des troupes allemandes en France, au Gouvernement de VICHY au sujet de la déportation des Juifs.

I2I2 - 2I - Lettre du I5.I.I942, du Commandant en Chef des troupes allemandes en France au Chef de la SIPO et du SD, au sujet de la déportation d'éléments judéo-bolchevistes.

I2I3 - 22 - Note du 28.I.I942, au Commandant en Chef, relative à la déportation d'éléments judéo-bolchevistes.

I2I4 - 23 - Note du 4.2.I942 du Commandant en Chef, su sujet de l'immigration des Juifs.

I2I5 - 24 - Télégramme du I5.5.I942 du Commandant en Chef, relatif aux termes à employer dans les publications au sujet de déportations.

I2I6 - 25 - Note du I0.3.I942, relative à la déportation de France de 5.000 Juifs.

I2I7 - 26 - Note du I5.6.I942, concernant d'autres déportations de Juifs en France.

I2I8 - 27 - Message transmis par télétype du I6.6.I942 au service central de sécurité du Reich relatif à des transports de Juifs hors de France.

I2I9 - 28 - Note du I5.6.I942 au sujet des applications techniques de transports de déportations de Juifs.

I220 - 29 - Note du Dr. Zeitschel de l'Ambassade d'Allemagne à PARIS, du I5.6.I942 relatif à un projet de déportation de 50.000 Juifs.

I22I - 30 - Note du 26.6.I942 du Commandant de la Police de Sécurité et du SD donnant des directives pour l'évacuation" des Juifs.

I222 - 3I - Note du I.7.I942, relative à une conférence des membres de la Police de Sécurité (SD) chargés des questions juives au sujet de la déportation de Juifs de territoires occupés à AUSCHWITZ.

I223 - 32 - Compte-rendu du I.7.I942 d'une réunion de service avec le chef SS Dannecker au sujet des déportations de France.

I224 - 33 - Note du 4.7.I942 relative aux principes pour les actions menées contre les Juifs à PARIS.

I225 - 34 - Note du 6.7.I942, relative à la déportation des Juifs signé Dannecker.

I226 - 35 - Note du I5.7.I942, relative au transport de Juifs à AUSCHWITZ

....

-62I5-

H4811 - 0005

I227 - 36 - Compte-rendu du 3.3.I942, sur la déportation de Juifs.

I228 - 37 - Note du I.9.I942; relative à la déportation de Juifs de la zône non occupée.

I229 - 38 - Note du SD du 3I.I2.I942, au sujet de la déportation de Juifs de France.

I230 - 39 - Rapport du 6.3.I943, au sujet de la situation actuelle de la question juive en France.

non déposé 40 - Lettre adressée à l'Ambassade d'Allemagne, aux mains du Ministre Plénipotentiaire SCHLEIER, concernant l'introduction de l'Etoile Juive.

non déposé 4I - Lettre du Commandant en Chef, au sujet des mesures anti-Juives en France, du I6 I942.

I233- 42 - Note du 2I.7.I942, relative à la déportation de Juifs.

I234 - 43 -Note du I3.8.I942 au sujet de la déportation de Juifs.

I235 - 44 - Télégramme du Commandant de la Police de Sécurité et du SD au sujet d'un home d'enfants Juifs à Izieu - Ain -

I238 - 45 -Note du 26.I2.I942, du Chef des SS et de la Police au sujet de l'arrestation des personnes de la Résistance française.

I239 - 46 - Note de Von Stulpnagel du 27.I0.I94I, relative à l'arrestation d'otages et à l'indication d'otages par les autorités françaises.

I240.- 47 - Note du Commandant en Chef du 9.4.I942, relative à la déportation d'éléments associaux vers l'Est.

I24I - 48 - Note du commandant en Chef, du I0.4.I942 relative à la déportation vers l'Est comme représailles.

I242- 49 - Note du I.6.I942, du Commandant en Chef, au sujet de mesures de représailles pour l'assassinat de policiers français.

I242 bis 50- Télégramme du SD au Commandant de la SIPO, au sujet d'un attentat contre une gare.

I243 5I - Note du 6.6.I942, au sujet de mesures de représailles.

I244 - 52 - Note du 6.8.I942, au sujet de procédures contre des français.

I245 - 53 - Liste d'otages

....

I246 - 54 - Liste d'otages.

I247 - 55 - Note du 7.8.I942, concernant l'éxécution de personnes condamnées à mort par des tribunaux de guerre.

I248 - 56 - Note du I8.8.I942, concernant l'éxecution de Français condamnés à mort.

I249 - 57 - Lettre du I3.I0.I942, au sujet d'une procédure contre deux français (Thépault et Maréchal)

Au surplus, disons qu'une copie de l'interrogatoire d' ABETZ par les Renseignements Généraux (copie certifiée conforme) a été transmise à la Délégation Française pres le Tribunal International, Place Vendôme à PARIS.

LE COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE.

Signé: illisible.

-:-:-:-:-:-:-

IV J - SA 225 a

Paris, den 15.6.1942

Dan./Ge.

Betrifft: Technische Durchführung weiterer Judentransporte aus Frankreich.

1.) Vermerk:

a) Um jeder Kollission mit der z.Zt. laufenden Aktion "Französische Arbeiter für Deutschland" vorzubeugen, wird lediglich von jüdischer Umsiedlung gesprochen. Dieser Version kommt zugute, dass die Transporte geschlossene Familien enthalten können, wobei in Aussicht gestellt wird, die zurückgelassenen Kinder unter 16 Jahren später nachholen zu können.

b) Provinz.

In der Provinz des besetzten Gebietes befinden sich ca. 26 000 Juden. Jch beabsichtige, im Jnteresse der Räumung der Küstenzone von Juden sowie wegen der Zentralisierung des Hauptjudenproblems in Paris zunächst die Juden aus der Provinz abzufahren.

Sowie mit der ETRA (Eisenbahntransportabteilung) eine Vereinbarung wegen der Fahrplangestaltung usw. getroffen ist, müsste jeweils ein Vertreter der einzelnen Sicherheitspolizei(SD)-Kommandos zwecks einheitlicher Ausrichtung (Entgegennahme der Richtlinien) nach Paris kommen.

INTERNATIONAL MILITARY TRIBUNAL
NURNBERG, GERMANY
RF Exhibit 1219
Filed 2/5/46

H4811 - 0008

Auf diese Weise könnten bei der geringen Zahl der im Bereich des Sicherheitspolizei(SD)-Kommandos vorhandenen Juden in wenigen Wochen 15 Transporte zu je 1 ooo Juden zusammengestellt werden.

c) Gross - Paris.

Jnzwischen wäre es möglich, in Gross-Paris selbst weitere 15 ooo Juden zu konzentrieren und die gesamte Aktion zum Rollen zu bringen.

d) Unbesetztes Gebiet.

Wie die Besprechung mit dem französischen Judenkommissar am 15.6.1942 zeigt, ist auch mit der Bereitstellung mehrerer 1 ooo Juden aus dem unbesetzten Gebiet für den Abtransport zu rechnen.

Legt man jede Woche 3 Züge zugrunde , so bedarf die Abwicklung des bisher vorgemerkten Programms mindestens 1/4 Jahr.

Die Juden können aus ihrem eigenen Besitz ausgerüstet werden, da sie nur wenige Kleidungsstücke und Decken mitbringen dürfen.

6 D [illegible]

Die Frage der Verpflegung und der Bereitstellung von Lebensmitteln für die ersten 14 Tage (vom Abschubtage gerechnet) kann auch keine Schwierigkeiten bedeuten, da die Juden ihre Lebensmittelmarken abgeben müssen und danach endgültig aus dem französischen Verpflegungssektor ausscheiden.

Was die Gestellung des rollenden Materials betrifft, so wäre zu sagen, dass grosszügig gerechnet 6 Zuggarnituren ausreichen.

H4811 - 0009

Diese müssen sich wie folgt zusammensetzen:

1 Lokomotive,

3 Personenwagen für die Wachmannschaft,

2o Güterwagen.

Die Frage der Bewachungsmannschaft wird mit dem Stabsoffizier der Feldgendarmerie beim Militärbefehlshaber noch geklärt werden.

gut

2.) SS-Standartenführer Dr. Knochen befehlsgemäss vorgelegt.

16/6

SS - Hauptsturmführer

Nach Abhaltens des wichtigsten Besprechungspunktes – Verkehrsfrage – mit kurzem Bericht z. Infor. an Höh SS Pol. vorlegen

A 102368

TRIBUNAL MILITAIRE INTER[illegible] GRANDS CRIMINELS de GUERRE

DÉLÉGATION FRANÇAISE
MINISTÈRE PUBLIC

H-4811

RF 1219

DOC. R.F. N° 1219

102360

A